

Une vie au service de la justice

Après soixante ans de carrière le grand avocat pénaliste Henri Leclerc livre ses mémoires. L'occasion de retracer des décennies de combats judiciaires et politiques.

Françoise DUMONT, présidente d'honneur de la LDH

Nom : Leclerc. Prénom : Henri. Date de naissance : 8 juin 1934, à Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne). Profession : avocat depuis 1955. Ainsi pourrait se présenter à la barre d'un tribunal celui qui fréquente les salles d'audience depuis maintenant plus de soixante ans, celui dont chaque plaidoirie fait accourir étudiants, avocats et magistrats. Mais une fois cette identité déclinée, il reste beaucoup à dire. Car Henri Leclerc, qui par ailleurs déclare se méfier du plaisir des mots, n'est pas qu'un avocat au talent incontesté. Outre le fait qu'il fut président de la Ligue des droits de l'Homme de 1995 à 2000 et qu'il en reste aujourd'hui un des présidents d'honneur les plus écoutés, ce petit-fils d'instituteur, fils d'un inspecteur des impôts et d'une « femme au foyer » – comme on disait à l'époque –, a été toute sa vie un acteur engagé.

Pendant six décennies, Henri Leclerc a partagé tous les combats de son époque et ils ne sont pas nombreux ceux qui, comme lui, peuvent écrire, à propos des événements les plus marquants du siècle : « J'y étais ». C'est ce dont témoigne son livre *La Parole et l'Action*, paru en août dernier. Il était là quand, au milieu des années 1950, dans la faculté de



droit de Paris, un groupe de jeunes étudiants plutôt « gauchistes » s'opposait à La Corpo de droit, seule organisation représentative des étudiants de la fac, conduite par un certain Jean-Marie Le Pen. Ces étudiants avaient constitué, pour les élections, une liste baptisée Comité d'action syndicale (CAS). Y étaient regroupés des socialistes comme Michel Rocard, mais aussi les futurs avocats Roland Rappaport, Jean-Jacques de Felice ou Claude Quin, qui devint plus tard président de la RATP. Henri Leclerc rejoignit tout de suite le groupe et garda toute sa vie des liens avec eux. Ainsi commença sa vie militante, avec les assemblées houleuses, les motions, les disputes sans fin sur le choix d'un mot ou la place d'une virgule, voire même de l'affrontement physique. A l'issue des élections, Jean-Marie Le Pen, déjà procédurier aguerri, fit refaire les décomptes jusqu'à ce qu'ils soient enfin favorables à sa liste. Comme Henri Leclerc manifestait son indignation avec la fougue de sa jeunesse, il reçut du futur dirigeant du FN une gifle qui provoqua un début de bagarre.

Au-delà de cette anecdote, Henri Leclerc se forgea pendant ces années d'études une conscience politique ancrée dans les actions

© DR



collectives, et, après un bref passage au Parti communiste français (PCF), il rejoignit le tout jeune Parti socialiste unifié (PSU), de Michel Rocard.

De la guerre d'Algérie à Mai 68

Il était là, aussi, au moment de la guerre d'Algérie, au moment des « événements », comme on le dit souvent, alors même que cette guerre marqua toute une génération. Tout en les divisant, la guerre d'Algérie fut, on le sait, l'occasion d'un retour sur la scène publique de l'engagement de nombreux intellectuels. Cette période fut aussi scandée par des procès qui offrirent à une catégorie spécifique d'intellectuels, les avocats, un terrain propice à une action inséparablement politique et juridique. Outre la défense des militants traduits devant les juridictions militaires, ces avocats



participèrent de manière décisive à la publicisation de l'indignation contre la répression.

Henri Leclerc était là également lorsqu'éclata la révolution de mai 1968. Ses engagements militants, la conception qu'il a de son métier le portèrent aux côtés des manifestants, dont un certain Daniel Cohn-Bendit, jeune et bouillant rouquin, toujours un peu rigolard, qu'il défendit en sa qualité d'avocat du syndicat étudiant Unef.

Suivront des batailles homériques dans les tribunaux aux côtés des enfants de Mai 68, dont Alain Geismar et Serge July, qui lui vaudront l'étiquette d'« *avocat des gauchistes* ». Il défendit aussi de nombreux acteurs de la gauche prolétarienne appelés à comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat, juridiction d'exception heureusement supprimée en 1981, sa création ayant

Ils ne sont pas nombreux ceux qui, comme Henri Leclerc, peuvent écrire, à propos des événements les plus marquants du siècle: «J'y étais».

une fois de plus manifesté le peu de respect que les pouvoirs ont tendance à accorder au juge « ordinaire », en temps de crise.

Des dossiers délicats, sujets à controverse

De cette époque-là date aussi la rencontre d'Henri Leclerc avec Jacques Vergès, de dix ans son aîné. L'avocat franco-algérien, qui défendra par la suite Klaus Barbie, était alors le promoteur de la défense de rupture, qui visait à transformer le procès des accusés en procès public de la répression. L'affaire Djamil Bouhired, durant l'été 1957, illustra parfaitement cela : en multipliant les incidents d'audience et en dénonçant l'illégalité des aveux extorqués sous la torture, Jacques Vergès mettait publiquement en cause le fonctionnement de l'ensemble du système répressif alors en place.

Les deux hommes se retrouveront quelques années plus tard, au moment du procès d'Omar Raddad. Procès douloureux pour Henri Leclerc qui, en devenant l'avocat de la famille de Ghislaine Marchal, une « riche veuve » assassinée dans le sous-sol de sa villa, se vit reprocher d'être à contre-emploi, d'avoir pactisé avec les grands bourgeois, ses ennemis de toujours, d'avoir trahi, en quelque sorte. Aujourd'hui encore, Henri Leclerc reste confronté à ceux qui considèrent que ce procès fait tache dans son parcours mais, se refusant à toute repentance, il reste toujours convaincu de la culpabilité du jardinier marocain. Le livre-témoignage d'Henri Leclerc ne cache rien de la violence des échanges entre les deux avocats, Jacques Vergès reprochant à son confrère d'avoir défendu « *un fils de famille dévoyé qui a violé et tué une petite fille* ». C'était bien sûr une allusion au procès de Richard Roman, accusé du meurtre de la petite Céline, crime qu'il avait fini par avouer. L'occasion de rappeler, si besoin en était, qu'un aveu n'est pas une preuve. Au terme d'un procès tumultueux, la plaidoirie d'Henri Leclerc entraînera l'acquiescement de Richard Roman. Plus tard, Henri Leclerc s'est aussi heurté à une certaine incompréhension, quand il assura la défense de Dominique Strauss-Kahn (« DSK »), lors du procès pour proxénétisme qui fut intenté à l'ancien directeur du FMI, ce qui ne manqua pas d'alimenter les dîners en ville, une presse friande d'histoires un peu graveleuses, des sketches d'humoristes qui s'en donnaient à cœur joie... En fait – et les avocats de DSK ne tardèrent pas à le découvrir –, le dossier ne contenait aucun élément susceptible de laisser soupçonner le moindre proxénétisme, et les juges s'approprièrent à inventer un délit de luxure pour sanctionner les comportements libertins. Retracer le parcours d'Henri Leclerc, c'est évidemment évo-

quer les très nombreux procès qui ont jalonné sa carrière, et son ouvrage *La Parole et l'Action* nous y aide grandement. Pour autant, l'intérêt du livre est aussi de mettre à jour les convictions qui animent cet ardent défenseur de la justice et des droits de l'Homme, de tous les droits de l'Homme. Sans doute n'est-ce pas un hasard si celui qui défendit aussi la cause des paysans ruinés par les entreprises agro-alimentaires, celle des mineurs des Houillères de Lorraine ou des pêcheurs bretons confrontés aux dégâts causés par le naufrage de l'Amoco Cadiz devint président de la Ligue des droits de l'Homme, association si fortement attachée à l'indivisibilité des droits.

L'hommage au mentor Albert Naud

Dans son livre, Henri Leclerc rend un vibrant hommage à Albert Naud, son maître, son mentor et ami. C'est auprès de lui qu'il apprit son métier mais qu'il nourrit, aussi, la conviction que tous devaient être défendus, quoi qu'ils aient fait, reprenant ainsi les propos de Jean-Paul Sartre qui voyait dans tout homme «*tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui*».

Albert Naud lui-même avait été arrêté, en 1940, avec le Réseau du musée de l'Homme. Il a raconté son séjour en prison dans un beau livre de mémoires *Les défendre tous*⁽¹⁾. Commis d'office pour défendre Pierre Laval en 1945, il accepta sa mission mais dut se rendre à une évidence : le jugement était un simulacre, et le verdict rendu d'avance. Quelques années plus tard, Albert Naud écrira *Pourquoi je n'ai pas défendu Pierre Laval*⁽²⁾, pour évoquer ce moment tragique de notre histoire.

Auprès d'Albert Naud, Henri Leclerc a aussi découvert ces cours d'assises où se jouait encore la tête d'un homme. Il a connu,

«*L'intérêt du livre est de mettre à jour les convictions qui animent cet ardent défenseur de la justice et des droits de l'Homme, de tous les droits de l'Homme.*»

seul sur le banc de la défense, ce moment de retour du délibéré où le président énonce les réponses apportées par la cour, et les jurés aux questions sur la culpabilité de l'accusé contre lequel la peine de mort a été requise.

Il est évidemment de ceux qui ont éprouvé cet immense soulagement lorsqu'au terme du mémorable discours de Robert Badinter, la peine capitale fut abolie.

D'une manière générale d'ailleurs, le livre est traversé par un certain nombre d'interrogations. Sur le sens même de la peine, d'abord. «*Pour moi*, écrit Henri Leclerc, *il n'y a pas de peine juste*», et il rappelle une des *Pensées* de Pascal, celle où le philosophe constate que «*Ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste*». Les priorités restent néanmoins de veiller à ce que la peine soit conforme aux lois, qui ont seules le droit d'interdire, prononcée dans les formes qu'elles ont prévues, et qu'elle soit proportionnée à la gravité intrinsèque de la faute, avec le souci de l'avenir du condamné, dans l'intérêt même de la société. Ceux qui sont attentifs aux prises de position d'Henri Leclerc connaissent son acharnement à dénoncer la fuite en avant du tout-carcéral, convaincu, à l'instar de Victor Hugo, que «*la prison est l'école du crime*».

Une réflexion sur le devenir de la justice

Enfin, on sent bien que tout au long des quelque cinq cents pages qui constituent le livre sont pointées de réelles inquiétudes quant à la capacité de la justice à se réformer et à obtenir des moyens à la hauteur de ses besoins. Certes, des progrès majeurs ont été réalisés : ils concernent les moyens donnés à des citoyens victimes de la loi injuste ou d'une justice qui ne sait pas toujours être impartiale et indépendante. Ce sont, d'une

part, la mise en œuvre de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), et, d'autre part, le recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'Homme que Robert Badinter fit voter en 1981. Ces instruments ont notamment permis la réglementation des écoutes téléphoniques en 1991 ou la présence de l'avocat en garde à vue en 2011. Mais ces procédures sont lentes, lourdes, et n'aboutissent qu'à des améliorations ponctuelles qui ne mettront pas fin à la crise que traverse l'institution judiciaire dans son ensemble.

Dans sa contribution à l'ouvrage *Le monde qui vient*, publié en 2016 par la Ligue des droits de l'Homme⁽³⁾, Henri Leclerc détaillait déjà les principaux éléments de cette crise qui se traduit, depuis des années, par l'enterrement de toute tentative de réforme. Le sort réservé aux conclusions de la commission Justice pénale et droits de l'Homme, présidée par Mireille Delmas-Marty, et à laquelle Henri Leclerc participa, en est un bon exemple : couvertes de louanges, elles n'en furent pas moins enterrées.

Cette autobiographie, dans laquelle battent les chaos du siècle et les tourments de la vie, ressemble aux plaidoiries d'Henri Leclerc. Il y a cette «*patte*», que le maître Albert Naud avait tôt détectée chez son collaborateur, lorsqu'il défendait ses premiers clients : «*Ton type, tu nous l'as fait aimer. C'est ton truc, ça, c'est bien. Continue!*»

Au moment de refermer ce livre, on est vraiment saisi par la richesse de cette vie marquée par tant d'engagements militants, par cette foi inextinguible dans l'humanité. Comble de bonheur, cette autobiographie ne manque pas de qualités littéraires et elle se termine par une référence pleine de poésie à Homère, avec cette «*aurora aux doigts de rose*» qui ne manquera pas de se lever. C'est un beau message d'espoir qu'Henri Leclerc nous délivre là. ●

(1) Robert Laffont, 1973.

(2) Fayard, 1948.

(3) *Le monde qui vient, entre périls et promesses. 2000-2015 : un état des droits*, La Découverte.